

**Direction de la Culture, du
Tourisme et du Patrimoine**

Action culturelle

DELIBERATION N° 602

Séance du Conseil général - 29/06/2007

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES
ORIENTATIONS GENERALES 2007/2010**

Danse - Théâtre - Musique - Arts plastiques

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par les lois des 7 janvier 1983 et 22 juillet 1983 relatives à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République, la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le rapport de Monsieur le Président rapporté par M. VOIRET

Vu l'avis favorable unanime de la Commission Culture, Tourisme et Loisirs,

Considérant que dans le cadre de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, les Départements ont nouvellement à charge l'élaboration d'un schéma départemental des enseignements artistiques,

Considérant que le Département choisit d'élargir son schéma départemental des enseignements artistiques du spectacle vivant : danse, théâtre et musique, aux arts-plastiques,

Considérant qu'au vu de l'analyse de l'état des lieux des enseignements artistiques et des préconisations, les orientations du schéma départemental s'articulent autour des notions d'aménagement du territoire, de structuration de l'enseignement, de présence renforcée des artistes et de la création contemporaine sur le territoire et d'une forte pratique de ces disciplines dans les collèges,

Le Conseil général, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité :

- d'approuver les orientations générales issues du schéma départemental des enseignements artistiques du spectacle vivant et des arts plastiques telles que détaillées dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération. L'état des lieux, les préconisations ainsi que les premiers règlements d'application seront présentés à une prochaine réunion de l'Assemblée départementale ;
- d'approuver les projets de résidences artistiques de territoires initiés jusqu'au 31 décembre 2007 tels que détaillés dans l'annexe 2 jointe à la présente délibération :
 - Association Ça – Hervé DIASNAS,
 - Cie Beau Geste – Philippe PRIASSO,

- *Compagnie Le Grand Jeté ! – Frédéric CELLÉ,*
 - *Compagnie Hors Série – Hamid BEN MAHI (hip hop),*
 - *Compagnie Käfig – Mourad MERZOUKI (hip hop),*
- et donner délégation à la Commission permanente pour attribuer les aides correspondantes et autoriser M. le Président du Conseil général à signer les conventions qui s’y rapportent.

Pour extrait conforme,
Le Président,

ANNEXE 1

ORIENTATIONS POUR LE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES DU SPECTACLE VIVANT ET DES ARTS PLASTIQUES

Elles ont vocation à :

- *poursuivre et améliorer la structuration en marche depuis plusieurs années :*
 - *depuis 1998, pour l'enseignement musical,*
 - *depuis 2004, pour l'enseignement chorégraphique*
- *débuter, à travers des étapes de préfiguration, la structuration des autres disciplines : le théâtre et les arts plastiques*

Les champs d'application de la mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques du spectacle vivant et des arts plastiques s'articuleront autour des notions de :

Aménagement du territoire

Structuration de l'enseignement

Présence des artistes et de la création contemporaine

Forte pratique dans les collèges

DANSE

- *Nouvelle phase de structuration de l'enseignement*
- *Elargissement des projets artistiques aux nouvelles esthétiques (hip-hop)*
- *Redéploiement des projets de résidence à de plus vastes territoires*
- *Sensibilisation de nouveaux publics*
- *Formule du « parcours chorégraphique » en direction des collégiens*
- *Facilité d'accès pour les collégiens à une première inscription en école de danse*
- *Renforcement de la qualité d'enseignement*
- *Aide au dédoublement des cours*
- *Accompagnement à la formation continue des enseignants*
- *Aide à l'aménagement et la mise en conformité des équipements*

ARTS PLASTIQUES

- *Immersion des collégiens dans l'univers de la création contemporaine*
- *Présence des artistes dans les établissements scolaires*
- *Création d'œuvres d'art « in situ »*
- *Rencontre des collégiens avec la création contemporaine sur du long terme*
- *Sensibilisation des collégiens à la pratique artistique*
- *Projet de création collective avec l'artiste en résidence*

- Mise en œuvre de projets ponctuels arts-plastiques dans les collèges
- Découverte d'autres artistes plasticiens et de parcours de création
- Expositions décentralisées dans les collèges de SAÔNE-ET-LOIRE, en partenariat avec les pôles-ressources locaux et régionaux
- Expositions dans les musées départementaux
- Déplacement des collégiens hors du Département vers les musées nationaux

THEÂTRE

L'objectif est d'engager une étape de préfiguration à la structuration de l'enseignement dramatique sur le territoire, en s'appuyant fortement sur la présence des compagnies (du département et en résidence dans les scènes labellisées du département), ainsi que sur les deux professeurs diplômés du département. A partir de ces résidences, les axes suivants pourront être développés :

- Formation et fédération des amateurs, en lien avec les professionnels
- Formations thématiques pour fédérer le milieu amateur : élèves et formateurs
- Soutien au développement de projets amateurs en partenariat avec les professionnels
- Développement de la pratique théâtrale dans les collèges
- Renforcement des actions de sensibilisation auprès des collégiens
- Implication forte des compagnies « en résidence » dans les collèges
- Elaboration de cursus d'enseignement
- Soutien au développement et à la consolidation du cursus du CNR
- Objectif d'ouverture d'un deuxième site d'enseignement théâtre sur le département

MUSIQUE

- Equilibre territorial auprès des écoles du schéma
- Renforcement du fonds de soutien aux écoles de musique du schéma
- Poursuite du maillage territorial
- Relance des comités de concertation
- Développement d'un enseignement ouvert et de qualité
- Actions de formation à l'élaboration de projets d'établissement
- Dynamique d'accueil et d'ouverture aux personnes atteintes de handicap
- Elaboration de projets artistiques territoriaux (résidence – échange – diffusion)
- Soutien aux pratiques amateurs
- Prise en compte des « Musiques actuelles »
- Organisation des ressources « voix » sur le département
- Soutien aux sociétés musicales : Fédération Musicale de SAÔNE-ET-LOIRE

Une trame générale se dégage de l'ensemble des disciplines : l'élaboration de résidences artistiques de territoires, dont le cœur de cible sont les collégiens, et la nécessité d'accompagner les professionnels de l'enseignement artistique dans l'application du schéma départemental des enseignements artistiques.

ANNEXE 2

RESIDENCES ARTISTIQUES DE TERRITOIRES A METTRE EN ŒUVRE DES SEPTEMBRE 2007

DANSE

L'objectif des projets de territoires « danse », élaborés avec des compagnies en résidence dans les Scènes labellisées du département, est double :

- conforter et étendre le maillage du territoire
- élargir aux nouvelles esthétiques

a) Le Théâtre - Scène nationale de MÂCON :

- Association Ça – Hervé DIASNAS

- création professionnelle 2008, intégrant des amateurs

- Cie Beau Geste – Philippe PRIASSO

- stages et ateliers menés auprès des écoles de danse du département
- travail développé dans les écoles primaires
- travail mené avec les enseignants du primaire et du secondaire

b) L'arc - Scène nationale du CREUSOT :

- Compagnie Le grand jeté ! – Frédéric CELLÉ

- stages parents – enfants
- stages et ateliers menés auprès des écoles de danse du département
- création en direction des professeurs de danse et création en direction des élèves d'écoles de danse
- tutorat chorégraphique

- Compagnie Hors Série - Hamid BEN MAHI (hip-hop)

- stage de découverte hip-hop en direction des élèves d'écoles de danse
- master-class auprès des professeurs d'écoles de danse et des danseurs hip-hop
- tutorat chorégraphique

c) L'espace des Arts – Scène nationale de CHALON-SUR-SAONE :

- Compagnie Käfig – Mourad MERZOUKI (hip-hop)

- stages découverte hip-hop auprès des élèves d'écoles de danse
- projet de liaison hip-hop avec des classes de CM2 et de 6ème
- master-class auprès des professeurs d'écoles de danse et des danseurs hip-hop

- travail mené avec les enseignants du primaire et du secondaire

MUSIQUE

Le Quintet Impromptu avec lequel un travail a été mené en 2006/2007 sera à nouveau présent en 2008 en SAÔNE-ET-LOIRE pour une nouvelle création qui devrait être donnée à la Maison du Beuvray. Il est proposé de mettre en œuvre des actions pédagogiques en direction des écoles de musique, des collégiens et des différents publics du territoire concerné.

Schéma départemental de l'enseignement spécialisé de la musique

La création d'un schéma d'enseignement spécialisé de la musique en Saône-et-Loire revient au Conseil général qui, malgré le constat d'un dynamisme de la vie musicale sur l'ensemble du territoire, s'est vu confronté à la nécessité d'organiser le réseau d'enseignement musical afin de renforcer et de mieux utiliser les moyens en faveur de cet enseignement.

Véritable outil d'aménagement du territoire, ce dispositif a pour philosophie une mise en réseau des écoles de musique par bassin de vie. Il concourt :

- à favoriser l'égal accès à l'apprentissage de la musique pour tous les jeunes de Saône-et-Loire,
- à permettre la stabilisation du corps professoral par le développement des actions en intercommunalité et la mutualisation des moyens,
- à développer les passerelles avec le milieu scolaire et le secteur associatif pour la mise en place d'une politique culturelle globale par bassin de vie.

Le schéma départemental s'inscrit naturellement dans le champ des lois émanant du Ministère de la Culture en matière d'enseignement de la musique ([Charte de l'enseignement artistique](#); [Schéma d'orientation pédagogique des écoles de musique et de danse](#)).

Elaboré par Yvan Sytnik, le schéma départemental de l'enseignement spécialisé de la musique est créé le 13 janvier 1998 par un vote de l'Assemblée Départementale de Saône-et-Loire. Sa mise en place et son suivi sont confiés à Musique et Danse en Saône-et-Loire.

La mise en réseau des écoles de musique par bassin de vie se traduit par l'émergence entre 1998 et 2004 de [9 Ecoles de Musique Ressources](#) sur le département. La création d'une Ecole de Musique Ressources est le résultat d'un processus de labellisation d'un ou plusieurs établissements d'enseignement de la musique qui mène à la signature d'une convention entre le Conseil général de Saône-et-Loire, le ou les établissements et leur collectivité de référence (commune ou communauté de communes).

L'aide du Conseil général est ainsi destinée à soutenir, par le biais de subventions fléchées, le développement des Ecoles de Musique Ressources, tenant compte des réalités spécifiques à chaque bassin de vie.

Ainsi, l'aide départementale, déterminée actuellement pour trois ans (2004 à 2006), intervient à trois niveaux :

1. une aide au fonctionnement des établissements labellisés : calculée sur la base du nombre d'élèves et en fonction du niveau de subventionnement des collectivités locales.
2. une aide au projet de développement territorial des Ecoles de Musique Ressources : montant déterminé en fonction de l'ampleur du projet pédagogique de territoire et dans la limite d'un plafond différencié suivant le nombre d'élèves inscrits dans les écoles de musique conventionnées sur un même bassin de vie.
3. une aide à la coordination des Ecoles de Musique Ressources constituées de minimum trois écoles de musique (hors école-centre).

Sur le plan opérationnel, chaque Ecole de Musique de Musique Ressources est représentée par un coordinateur. Directeur d'un établissement constitutif de l'Ecole de Musique Ressources, il coordonne la mise en place du projet de développement, anime le réseau des écoles de musique rattachées à l'Ecole de Musique Ressources, représente son bassin de vie au sein d'un réseau départemental de directeurs d'établissements spécialisés piloté par Musique et Danse en Saône-et-Loire.

Le coordinateur de l'Ecole de Musique Ressources est enfin l'interlocuteur privilégié des élus sur son bassin de vie en matière de développement de l'enseignement et de la pratique de la musique.

Une évaluation du schéma départemental en 2004 amène aux constats suivants :

- L'aide du Conseil Général a permis aux écoles de musique municipales agréées de conforter leur rôle sur un territoire, aux écoles municipales non agréées de concrétiser leur volonté d'un développement qu'elles n'auraient pas pu assumer seules, aux petites écoles d'amorcer un développement plus solide à l'échelle de leurs moyens.
- Les écoles de musique sont à présent repérées comme un acteur incontournable de l'animation musicale et de la vie culturelle et artistique d'un bassin de vie.
- Les écoles de musique s'imposent non seulement comme un lieu d'apprentissage mais également de pratique musicale ouvert aux partenariats.
- La mise en place du schéma départemental de l'enseignement spécialisé a créé les conditions d'une réflexion commune sur l'enseignement et la pratique de la musique à l'échelle du département.